

REPUBLIQUE DU CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DU CENTRE

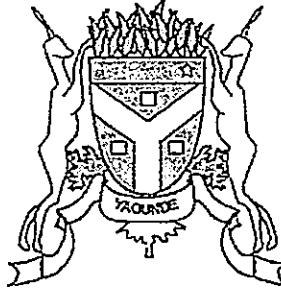
DEPARTEMENT DU MFOUNDI

COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE I

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE FINANCIER ET DES MARCHES PUBLICS

BUREAU DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace - Work - Fatherland

CENTRE REGION

MFOUNDI DIVISION

YAOUNDE I<sup>st</sup> DISTRICT COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

OFFICE OF PUBLIC PROCUREMENT

DECISION N° 002 /24 /D/ CAY 1<sup>ER</sup> / SG / SFMP/BMP  
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE LETTRE COMMANDE

RELATIF AU DOSSIER N° 002/AONO/CAY1<sup>ER</sup>/CIPM/2024 DU 23/01/2024  
POUR LES TRAVAUX DE CURAGE DES CANIVEAUX ET DE CANTONNAGE SUR LE  
TRONÇON 1 : CARREFOUR SONEL NLONGKAK - EGLISE UEBC DE NYLON -  
TRADEX BASTOS AU TRONÇON 8 : PHARMACIE DES LUMIERES - BATA  
NLONGKAK PAR MARCHÉ NKOL-ETON DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT  
DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup>

## LE MAIRE DE LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup>,

- Vu la Constitution ;  
Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;  
Vu le décret N° 2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de L'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) ;  
Vu le décret n° 2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et Fonctionnement de L'ARMP ;  
Vu le Décret N°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;  
Vu l'Arrêté N° 000288/A/MINDDEVEL du 06 Mars 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin Municipal du 09 février 2020 dans la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1<sup>er</sup>, Département du Mfoundi, Région du Centre ;  
Vu les Procès-Verbaux de la Commission Interne de passation des Marchés de la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 1<sup>er</sup> N° 0001912 de la session N°01 du 23/01/2024 et N° 0001917 de la session N°06 du 22/02/2024 et N° 0001919 de la session N°08 du 27/02/2024.  
Et Conformément aux dispositions de l'article 101 du Code des Marchés Publics susvisé.

### DECLARE :

Article 1<sup>er</sup>: le Dossier d'Appel d'Offres National en procédure d'urgence N° 002/AONO/CAY1<sup>ER</sup>/CIPM/2024 DU 23/01/2024 POUR LES TRAVAUX DE CURAGE DES CANIVEAUX ET DE CANTONNAGE SUR LE TRONÇON 1 : CARREFOUR SONEL NLONGKAK - EGLISE UEBC DE NYLON - TRADEX BASTOS AU TRONÇON 8 : PHARMACIE DES LUMIERES - BATA NLONGKAK PAR MARCHÉ NKOL-ETON DANS LA COMMUNE D'ARRONDISSEMENT DE YAOUNDE 1<sup>ER</sup> est attribuée à la société à la société DRUMUL SPRE LOSIF ENTREPRISE, TEL : 654747290/674338585, représentée par Monsieur NCHE Philémon FONDIKUM, Directeur Général pour un montant TTC FCFA de 48 651 615 FCFA (quarante-huit millions six cent cinquante un mille six cent quinze).

Article 2: La présente décision sera enregistrée, communiquée et publiée partout où besoin sera.

